



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 210'000.- pour les travaux de mise en conformité des places de jeux dans les bâtiments HLM de la ville.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les propriétaires d'immeubles ont l'obligation d'équiper les surfaces extérieures de jeux et de les entretenir.

Pour parfaire le programme de mise en conformité des places de jeux, après celui des espaces publics et scolaires réalisée en 2007, le service de l'urbanisme et des bâtiment a dressé un inventaire détaillé de toutes les places de jeux existantes dans les HLM dont la ville est propriétaire. Toutes les places ont été examinées en compagnie du délégué communal au Bureau de Prévention des Accidents (BPA) et d'un collaborateur du service travaux et environnement, qui s'est occupé de la réfection des places de jeux publiques, afin de mettre en évidence diverses améliorations à apporter aux équipements pour être en adéquation avec les règles actuelles de sécurité.

Il est apparu à cette occasion que la plupart des jeux étaient à remplacer car vétustes et non-conformes aux standards de sécurité actuels. Il en est de même pour les revêtements de sols sécurisés, à mettre en place partout.

Descriptif des travaux

Les jeux se trouvant devant nos 9 HLM sont pour la plupart âgés d'une quinzaine d'années et nécessitent d'être remplacés car inadaptés aux exigences et standards. Seuls quelques jeux qui avaient été ponctuellement remplacés ces dernières années, seront conservés moyennant adaptations. Une arborisation des zones des bancs est également prévue.

Quelques exemples des places existantes



Une liste des jeux non conformes, donc à démonter et à évacuer, ainsi que ceux à réparer pour leur remise en conformité, a été établie. Il a également été dressé une liste des jeux à fournir en remplacement des jeux démontés ainsi que des compléments de jeux dans certains cas. Pour l'ensemble des cinq immeubles de Léon-Jaquier, il est prévu d'aménager une place pour les petits (2-8 ans) avec un jeu en forme d'avion ainsi que des balançoires.

La place de jeux du bâtiment de Bullet est conservée, mais restaurée, étant la plus récente et conforme, seul l'escalier d'accès est à modifier. Pour l'immeuble Sous-Bois 17-23, le remplacement des deux tours en bois est envisagé par un jeu un peu moins imposant, pour des enfants entre 2 et 8 ans. Quant aux trois jeux sur ressorts toujours en bon état, ils seront conservés. Le portique de balançoires est aussi remplacé. Un jeu fitness pour adolescents, tranche d'âge 12-16 ans, avec un banc adapté à leur mode de fonctionnement, se substitue à la tour-toboggan qui fait doublon, située entre le bâtiment Sous-Bois 17 et le 15 en bordure de parking. L'ensemble des immeubles représente plus de 200 appartements.

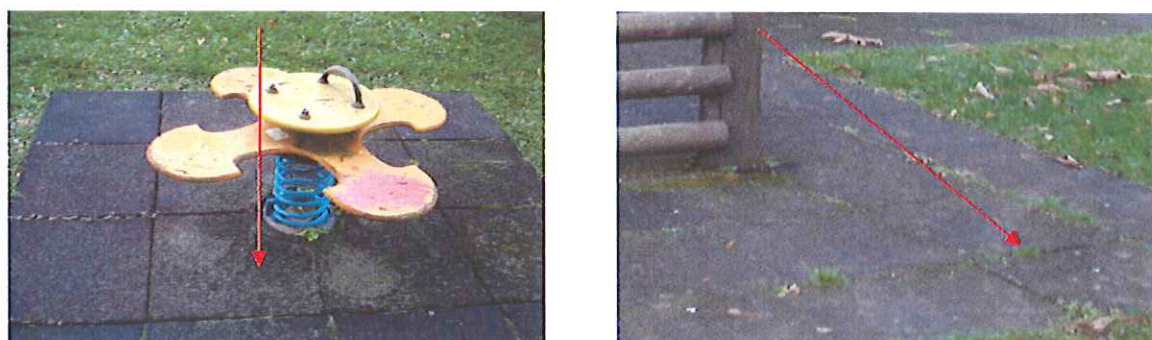
Il faut aussi relever qu'une grande partie du travail de réaménagement des places consiste à mettre aux normes les revêtements des sols qui ne sont pas conformes aux normes actuellement en vigueur.

Sols non conformes, caoutchouc à la place de gazon ou gravier



Le remplacement des sols s'effectuera non avec des dalles de caoutchouc (solution écartée car peu durable en raison de l'usure rapide, des déformations et de l'apparition de verdure entre les joints) mais avec des sols élastiques coulés sur place, sols qui ont déjà été exécutés avec ce système pour les places de jeux publiques et les écoles.

Sol en dalles caoutchouc (déformations, verdure entre les joints)



Sol coulé (écoles et places publiques)



Une fois ces réfections effectuées, tous les jeux et les revêtements de sols seront certifiés conformes aux normes actuelles en vigueur, selon BPA et la norme européenne EN 1176.

Coût et financement

Bâtiments	Travaux	Prix	Total
Bullet 3	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	3'760.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	3'800.00	7'560.00
Léon-Jaquier 14-16	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	270.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	0.00	270.00
Léon-Jaquier 13-15	Elimination des jeux non conformes	360.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	940.00	
	Installation de nouveaux jeux	18'200.00	
	Revêtement de sol de sécurité	24'950.00	44'450.00
Léon-Jaquier 9-11	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	0.00	0.00
Léon-Jaquier 10	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	0.00	0.00
Léon-Jaquier 12	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	0.00	0.00

Bâtiments	Travaux	Prix	Total
Sous-Bois 17-23	Elimination des jeux non conformes, déjà effectuée	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux pour petits	33'100.00	
	Revêtement de sol de sécurité	24'730.00	57'830.00
Sous-Bois 15	Elimination des jeux non conformes	960.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux pour adolescents	21'600.00	
	Revêtement de sol de sécurité	28'740.00	51'300.00
Sous-Bois 11-13	Elimination des jeux non conformes	0.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	1'220.00	
	Installation de nouveaux jeux	0.00	
	Revêtement de sol de sécurité	0.00	1'220.00
Léon-Jaquier (tous les immeubles)	Elimination des éléments défectueux	500.00	
	Remplacement des protections bois des containers	8'500.00	9'000.00
Pour l'ensemble des places jeux	Complément d'arborisation autour des places	15'000.00	
	Remise en état du gazon	2'000.00	17'000.00
Sous-total			188'630.00
Divers et imprévus, env. 10%			18'070.00
Intérêts intercalaires			3'300.00
Total			210'000.00

Un montant de frs 200'000.- a été porté à cet effet au plan des investissements pour 2010.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à frs 21'800.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, frs 3'600.-, l'amortissement, frs 14'000.-, et les frais d'entretien, frs 4'200.- (2 %).

Planning

En cas d'acceptation du crédit par votre Conseil, les travaux débiteront en fonction des conditions climatiques, entre cet automne et le printemps 2011, par la place de jeux de Sous-Bois 17-23 qui est la plus ancienne et dépourvue de jeux.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en conformité des places de jeux des bâtiments HLM de la ville ;

Article 2: un crédit d'investissement de frs 210'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3302 « Places de jeux HLM » et amortie en 15 ans au plus.

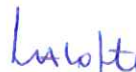
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. P.-A. Treyvaud